



## COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 15.9.2015  
C(2015) 6177 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, modifiant le règlement (UE) n° XXX/XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement sur les contrôles officiels] et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil {COM(2014)180 final}, ainsi que pour l'attention particulière qu'elle a accordée à ce sujet.*

*La proposition sur la production et l'étiquetage biologique a été présentée dans un contexte où les défis pour le développement durable du secteur biologique se sont accrus. Au cours de la dernière décennie, la demande de produits biologiques sur le marché européen a été multipliée par quatre, alors que la production biologique européenne ne faisait que doubler au cours de cette même période. Davantage doit donc être fait au niveau européen pour stimuler l'offre et la capacité de production du secteur.*

*Une consultation publique élargie, qui a recueilli plus de 45000 réponses, a indiqué clairement que les citoyens ont des attentes très fortes quant aux normes et à l'intégrité de la production biologique. Actuellement, il existe des possibilités multiples de déroger aux règles de production, qui sont mises en œuvre de façons différentes dans les Etats Membres mais aussi vis-à-vis des importations. L'absence de conditions de concurrence équitables et de transparence qui en découle se répercute sur le système de contrôle. La Cour des comptes européenne, dans son rapport de 2012, a déjà souligné que ce système avait besoin d'améliorations importantes. Ces raisons, ainsi que la simplification et la clarification du cadre juridique sont à l'origine de la proposition législative que la Commission a présentée.*

*La Commission a pris note de la position exprimée par l'Assemblée nationale concernant les petites exploitations, les dérogations pour les règles de production, y compris pour les semences biologiques et la mixité de production sur les exploitations, le système de contrôle et la contamination par des substances non autorisées.*

*Mr Claude BARTOLONE  
President of the  
Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*La Commission partage l'avis de l'Assemblée nationale concernant l'importance de renforcer la recherche en matière de production biologique. Le plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne, adopté en 2014, accorde une grande importance à la recherche dans ce secteur. Deux actions sont particulièrement ciblées sur cet enjeu : d'abord s'assurer que l'agriculture biologique est de plus en plus présente et visible dans les actions financées par le programme-cadre de recherche européen Horizon 2020 ; ensuite organiser une conférence majeure sur les priorités de la recherche et de l'innovation dans le secteur biologique, en donnant la possibilité au secteur de s'exprimer et d'identifier ces priorités.*

*Cette conférence sur la recherche et l'innovation dans l'agriculture biologique s'est tenue à Milan en mai dernier et a été l'occasion de réunir agriculteurs, chercheurs, transformateurs ainsi que des représentants de la société civile et des services de conseil agricole. Elle a offert aux services de la Commission une vision stratégique des priorités de recherche, qui seront intégrées dans les réflexions sur les prochains programmes de travail d'Horizon 2020 et pour la mise en œuvre du Partenariat européen pour l'innovation en faveur d'une agriculture productive et durable. L'agriculture biologique bénéficie d'ailleurs déjà de ces outils depuis 2014.*

*Les points ci-dessus sont basés sur la proposition initiale de la Commission qui se trouve actuellement dans le processus législatif, impliquant le Parlement européen et le Conseil, dans lequel votre gouvernement est représenté. Un compromis a été trouvé au Conseil le 16 juin 2015 entre les Etats-membres portant entre autres sur la question relative à la fréquence des contrôles.*

*La Commission espère que ces éléments répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale et se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.*



*Frans Timmermans  
Premier Vice-Président*



*Phil Hogan  
Membre de la Commission*